

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024
à 18h00, à SAINT-AULAYE
Compte Rendu

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2024.

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, M. EYMARD, Mme BACQUEY, M. VARIN, M. JAULIN, Mme HUGUES, Mme GRANGE, M. CONESA, Mme CAILLAT, M. DESSAIGNE, Mme ROUQUETTE, Mme DUCHÊNE, M. JOSSIEN, Mme WOLF

ABSENTS :

M. DENOST donne procuration à M. LAGRENAUDIE

Mme GARCIA donne procuration à Mme CAILLAT

Mme FERNANDES

Mr RAPEAU

Monsieur Le Maire désigne un secrétaire de séance : M. Eric VARIN

Suite à une erreur matériel le compte rendu du de la dernière séance n'a pu être voté, il sera reporté lors du prochain conseil municipal

1- Vote des Taxes :

Monsieur Le Maire indique que les services fiscaux nous proposent un état 1259, indiquant les bases d'imposition pour l'année 2024.

TAXE	BASES D'IMPOSITION	TAUX 2024	PRODUIT ATTENDU 2024 (€)
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	1 501 000	41.29	619 763
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	69 400	81.87	56 818
Taxe Habitation (TH) (résidences secondaires)	354 100	14.13	50 034
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	200 600	19.45	39 017
		TOTAL	765 632

Après lecture, Monsieur Le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux, précisé que les bases ont augmenté et que le total prévisionnel pour 2024 est de 750 140 € (après déduction des produits attendus des ressources indépendantes de -15 492 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **A ACCEPTÉ** le vote des taux des taxes.

2- Budgets primitifs :

Monsieur Le Maire a présenté au Conseil Municipal les projets de budgets primitifs qui ont été envoyés par mail, et dont la présentation a été projetée sur grand écran pour chaque budget : Communal, Assainissement, Locations Communales, Lotissement La Vallade, Cinéma et Centrale Hydro-Électrique.

Monsieur Le Maire a précisé qu'étant donné que l'état 1259 est arrivé après l'envoi des propositions, un ajustement a été réalisé avec un ajout de 20 000 € en recette au chapitre 731 et en dépense au chapitre 011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité pour le Budget Assainissement comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	121 856.63 €	Recettes de Fonctionnement	121 856.63 €
Dépenses d'Investissement	326 420.84 €	Recettes d'Investissement	326 420.84 €

A l'unanimité pour le Budget Locations Communales comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	430 857.63 €	Recettes de Fonctionnement	430 857.63 €
Dépenses d'Investissement	281 778.69 €	Recettes d'Investissement	281 778.69 €

A l'unanimité pour le Budget Centrales Hydro-Électrique comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	54 609.71 €	Recettes de Fonctionnement	54 609.71 €
Dépenses d'Investissement	16 326.86 €	Recettes d'Investissement	16 326.86 €

A l'unanimité pour le Budget Cinéma comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	41 100.00 €	Recettes de Fonctionnement	41 100.00 €
Dépenses d'Investissement	2 700.00 €	Recettes d'Investissement	2 700.00 €

A l'unanimité pour le Budget Lotissement La Vallade comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	493 330.26 €	Recettes de Fonctionnement	493 330.26 €
Dépenses d'Investissement	495 082.02 €	Recettes d'Investissement	495 082.02 €

A 15 voix pour et 1 abstention (M.Dessaigne) pour le Budget Principal comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	1 894 725.90€	Recettes de Fonctionnement	1 894 725.90€
Dépenses d'Investissement	1 806 549.00€	Recettes d'Investissement	1 806 549.00€

3- Dénomination d'une voie partagée avec la Commune de Saint Vincent Jalmoutiers

Monsieur Le Maire explique la problématique rencontrée par une administrée qui ne reçoit pas son courrier faute d'une adresse en bonne et due forme.

En effet, cette personne résidente de la commune, emprunte une voie, unique accès, de la commune de Saint Vincent Jalmoutiers pour se rendre chez elle.

Il convient de délibérer sur le nom de cette voie et d'informer la commune voisine du « partage » de ce passage. Le Maire a proposé comme dénomination : *Impasse de La Roche*.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **A ACCEPTÉ** la proposition du Maire.

4- Compte Epargne Temps :

Monsieur Le Maire a expliqué la nécessité de mettre en place un Compte Épargne Temps (CET) pour les agents.

Il a rappelé que le CET a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il permet de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée.

Il est ouvert de droit à la demande de l'agent : l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le CET au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions. Il ne peut être refusé.

Monsieur Le Maire a précisé qu'il s'agissait ici de prendre une délibération de principe avant le passage devant le comité technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **A ACCEPTÉ** la mise en œuvre du CET.

5- Demande de subvention de Bonn'Art Café :

Monsieur Le Maire explique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association Bonne'Art Café porteuse du projet « au fil de la Dronne », festival arts plastiques et musique. Cette année c'est le Boléro de Ravel qui est mis à l'honneur.

L'association demande un versement de 200.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **A ACCEPTÉ** l'octroi de cette subvention.

POINT AJOUTÉ

6- Vente de matériel communal :

Monsieur Le Maire a rappelé qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé.

Il a informé le conseil que la société VAMAT a fait une proposition de reprise d'un montant de 500.00€ pour un pulvérisateur dont les services techniques n'ont plus l'utilité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **A ACCEPTÉ** la vente de ce matériel au prix de 500.00 à la société VAMAT.

Monsieur Le Maire remercie le conseil pour sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 mai à 18h00.